



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4052

Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4052 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL A 8 MAISONS DE L'ENFANCE ET A L'ASSOCIATION « ENTRAIDE PIERRE VALDO » AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR UN MONTANT TOTAL DE 509 739 EUROS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3639 du 29 janvier 2018, vous avez approuvé l'attribution par la Ville de Lyon de subventions de fonctionnement général aux 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo, et la signature de conventions-cadres signées entre la Ville de Lyon et ces associations pour la période 2018-2020.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre d'une politique de soutien à la vie associative car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens de solidarité entre les habitants d'un même quartier.

Ce réseau repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général telles que les centres sociaux, les maisons des jeunes et de la culture et les maisons de l'enfance, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par les collectivités publiques en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens, notamment ceux rencontrant les difficultés les plus grandes.

Les maisons de l'enfance œuvrent principalement à la promotion et au développement d'activités socioéducatives pour les enfants de Lyon et leurs familles. Elles conduisent des projets associatifs répondant aux besoins de leur territoire d'implantation et ancrés dans un réseau partenarial local.

En outre, 4 maisons de l'enfance et l'association « Entraide Pierre Valdo » ont confirmé leur engagement dans le partenariat avec la Ville de Lyon dans le cadre de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires qui sera mise en place à compter de la rentrée 2018.

La maison de l'enfance Lyon 3^{ème} Est, la maison de l'enfance du 6^{ème} et la maison de l'enfance de la Duchère ont souhaité recentrer leur projet associatif sur d'autres activités. Les conventions-cadres de ces trois associations doivent donc être modifiées en conséquence et font l'objet d'avenants qu'il vous est proposé d'approuver. Les subventions de fonctionnement général pour l'année 2018 sont également ajustées en conséquence.

Globalement, les maisons de l'enfance contribuent pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville de Lyon et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et la convention territoriale de Lyon ;
- Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la CAF du Rhône ;
- La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) de Lyon ;
- Le contrat local de santé (CLS) de Lyon.

Les conventions-cadres constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre de ce partenariat en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Pour ce qui concerne les montants et conditions de versement des subventions de fonctionnement général, je vous rappelle les modalités approuvées pour l'année 2018 :

- attribution d'une première tranche de la subvention de fonctionnement général 2018. Cette première attribution a été votée par délibération n° 2018/3639 du 29 janvier 2018,
- puis versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du conseil municipal, au vu des conclusions des rencontres de dialogues de gestion.

A l'instar des années précédentes, les dialogues de gestion avec les services municipaux ont eu lieu entre avril et juin 2018 avec pour objet de faire un point précis avec les associations gestionnaires de maisons de l'enfance et l'Entraide Pierre Valdo sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année écoulée. Ces rencontres permettent également d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations afin d'anticiper sur d'éventuelles difficultés.

Au vu du constat que les maisons de l'enfance et l'Entraide Pierre Valdo sont en mesure de répondre aux attentes conventionnelles et que les objectifs propres à chaque association sont atteints ou réorientés d'un commun accord avec la Ville de Lyon, je vous propose d'attribuer à chacune de ces associations une subvention de fonctionnement général ajustée sur la base des éléments de bilan et d'évaluation partagés lors des dialogues de gestion techniques et politiques, ainsi que d'approuver les conventions d'application correspondantes.

Concernant plus particulièrement la maison de l'enfance du 3^{ème} Est, le montant de la subvention de fonctionnement (1^{ère} tranche) approuvé par la délibération 2018/3639 du 29 janvier 2018 est modifié : il est désormais de 228 300 euros pour l'année 2018.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018/3639 du 29 janvier 2018 ;

Vu les conventions-cadres 2018/2020 liant la Ville de Lyon et les associations gestionnaires de maisons de l'enfance de Lyon et l'Entraide Pierre Valdo ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« a) - Dans le DELIBERE, lire :

- lire : « 1- Sont allouées aux maisons de l'enfance, et à l'Entraide Pierre Valdo les subventions de fonctionnement général suivantes :

	2ème tranche 2018	TOTAL 2018	TOTAL 2017 (rappel)
Maison de l'enfance Lyon 3ème Est		228 300 €	405 345 €
Association de gestion de la Maison de l'enfance et de la jeunesse de la Croix-Rousse	129 307 €	370 792 €	254 978 €
Maison de l'enfance de Ménéval	30 370 €	151 850 €	156 492 €
Maison de l'enfance du 6ème	43 969 €	482 220 €	548 829 €
Association de gestion de la Maison de l'enfance du 7ème arrondissement	42 495 €	348 409 €	386 762 €
Maison de l'enfance de Monplaisir	133 359 €	593 795 €	578 957 €
Maison de l'enfance de la Duchère	5 713 €	270 971 €	332 297 €
Maison de l'enfance Robert Wolville de Lyon 9ème -Saint-Rambert	58 039 €	270 030 €	251 550 €
Entraide Pierre Valdo	66 487 €	308 712 €	304 999 €
TOTAL	509 739 €	3 025 079 €	3 220 209 €

- au lieu de : «1- Sont allouées aux maisons de l'enfance, et à l'Entraide Pierre Valdo les subventions de fonctionnement général suivantes :

	2ème tranche 2018	TOTAL 2018	TOTAL 2017 (rappel)
Maison de l'enfance Lyon 3ème Est		228 300 €	405 345 €
Association de gestion de la Maison de l'enfance et de la jeunesse de la Croix-Rousse	129 307 €	370 792 €	53 081 €
Maison de l'enfance de Ménéval	30 370 €	151 850 €	254 978 €
Maison de l'enfance du 6ème	43 969 €	482 220 €	156 492 €
Association de gestion de la Maison de l'enfance du 7ème arrondissement	42 495 €	348 409 €	548 829 €
Maison de l'enfance de Monplaisir	133 359 €	593 795 €	386 762 €
Maison de l'enfance de la Duchère	5 713 €	270 971 €	578 957 €
Maison de l'enfance Robert Wolville de Lyon 9ème - Saint-Rambert	58 039 €	270 030 €	332 297 €
Entraide Pierre Valdo	66 487 €	308 712 €	251 550 €
TOTAL	509 739 €	3 025 079 €	2 968 291 €

DELIBERE

1- Les subventions de fonctionnement général suivantes sont allouées aux maisons de l'enfance, et à l'Entraide Pierre Valdo :

	2ème tranche 2018	TOTAL 2018	TOTAL 2017 (rappel)
Maison de l'enfance Lyon 3ème Est		228 300 €	405 345 €
Association de gestion de la Maison de l'enfance et de la jeunesse de la Croix-Rousse	129 307 €	370 792 €	254 978 €
Maison de l'enfance de Ménival	30 370 €	151 850 €	156 492 €
Maison de l'enfance du 6ème	43 969 €	482 220 €	548 829 €
Association de gestion de la Maison de l'enfance du 7ème arrondissement	42 495 €	348 409 €	386 762 €
Maison de l'enfance de Monplaisir	133 359 €	593 795 €	578 957 €
Maison de l'enfance de la Duchère	5 713 €	270 971 €	332 297 €
Maison de l'enfance Robert Wolville de Lyon 9ème -Saint-Rambert	58 039 €	270 030 €	251 550 €
Entraide Pierre Valdo	66 487 €	308 712 €	304 999 €
TOTAL	509 739 €	3 025 079 €	3 220 209 €

2- Le modèle type de convention d'application à signer avec 6 associations pour lesquelles des conventions-cadres ont déjà été signées antérieurement,

3- Les avenants aux conventions cadres pour les trois maisons de l'enfance suivantes sont approuvés :

- la Maison de l'enfance Lyon 3ème Est, sise 274, rue Paul Bert, Lyon 3ème
- la Maison de l'enfance du 6ème, sise 34, rue Waldeck Rousseau, Lyon 6ème
- la Maison de l'enfance de la Duchère, sise 105 rue Jean Fournier, Lyon 9ème

4- M. le Maire est autorisé à signer les conventions précitées,

5- La dépense en résultant, soit 509 739 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41942, nature 6574, fonction 421, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD